

Intervention d'ouverture de la Conférence régionale de santé

Mercredi 16 décembre 2009

intervention de

Pascal Popelin

Vice-président du Conseil général
Premier adjoint au maire de Livry-Gargan

15 XII 09

M. le président de la Conférence régionale de santé,
M. le doyen de l'Unité de formation et de recherche,
Mesdames, Messieurs,

Lors de sa dernière réunion, la Conférence régionale de santé a rappelé toute l'importance et toute l'attention qu'elle souhaitait porter à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, en décidant de faire de cette question un des axes prioritaires de sa réflexion et de son intervention.

Il s'agit là d'un sujet éminemment complexe, devenu incontournable sur un territoire tel que l'Île-de-France qui doit faire face -dans le domaine de la santé- à un véritable paradoxe. La région capitale dispose en effet d'une offre de soins de qualité, d'équipements performants, de professionnels hautement qualifiés. Mais elle est dans le même temps confrontée à très graves inégalités sociales de santé, tant du point de vue de l'accès aux soins, qu'en matière d'exposition de certaines populations à un ensemble de facteurs à risque, de nature à dégrader leur capital santé.

Le cadre de vie, les conditions de travail, la précarité sociale, l'exposition aux pollutions aériennes et sonores, aux pollutions des sols, sont autant d'éléments qui ont un impact direct sur la santé de nombreux Franciliens.

Parce que vous avez fait le choix, et ce choix n'est pas neutre, que cette nouvelle édition de la Conférence régionale de santé se déroule en Seine-Saint-Denis -ici dans ces locaux de la faculté de médecine de Bobigny- permettez-moi quelques mots sur la situation particulière, que j'estime préoccupante, qui est celle de ce département en matière d'inégalités sociales de santé.

Avec les tableaux de bord de la santé, réalisé par l'Observatoire régional en étroite collaboration avec les professionnels du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, nous avons la chance de pouvoir disposer d'informations épidémiologiques solides; actualisées en 2008. Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de cet outil précieux.

Les indicateurs que ce travail a permis de dégager sont révélateurs. Pour ne citer que quelques exemples :

- En Seine-Saint-Denis, le taux de mortalité infantile près d'une fois et demi supérieur à la moyenne francilienne.
- La Seine-Saint-Denis est le premier département de France métropolitaine concerné par les cas de tuberculose, pathologie dont on sait qu'elle est intimement liée à la précarité sociale.
- La Seine-Saint-Denis affiche un taux de mortalité prématurée largement supérieur aux moyennes régionales et nationales, dont la principale cause demeure le cancer, qui représente près de 40 % des décès avant 65 ans.

Dans le même temps, notre département subit un phénomène de désertification médicale, s'agissant tant des équipements sanitaires -dont le taux est très nettement inférieur à la moyenne régionale- que des professionnels de santé, avec une pénurie particulièrement prégnante de médecins, d'infirmiers, de kinésithérapeutes ou encore de chirurgiens dentistes. Cette situation tendra à se détériorer encore, au cours de ces prochaines années, sous les effets notamment des départs en retraite de nombreux médecins, qui ne pourront être compensés par l'arrivée de nouveaux professionnels.

Des recherches menées à l'échelle européenne et par l'INSERM, ont montré que 40 % des décès prématurés survenus en Seine-Saint-Denis, dans la période récente, auraient pu être évités, au moyen d'une meilleure prise en charge des populations par le système de soins et par une intervention accrue sur les facteurs de risque.

Ces orientations font aujourd'hui partie intégrante des actions conduites par l'ensemble des institutions oeuvrant dans le secteur de la santé.

Le Programme régional de santé publique (PRSP) et le Schéma régional d'éducation pour la santé (SREPS) ont inscrit dans leurs missions l'éducation à la santé, la promotion des dépistages précoces, mais aussi la prévention et plus particulièrement de l'alcoolisme et du tabagisme.

L'intervention du Conseil général de la Seine-Saint-Denis dans ce secteur, qui s'est attaché au cours de ces dernières années à développer une politique de prévention active à destination des Séquano-dyonisiens, me semble constituer une contribution utile. Le service départemental de Protection maternelle et infantile (PMI) demeure un appui pour nombre de familles et de jeunes parents. Il est particulièrement développé et territorialement présent dans notre département, comparativement au reste du pays. Le taux de couverture vaccinale élevé est aussi un acquis de prévention et un moyen de lutte contre certaines maladies dont les conséquences pourraient encore aggraver le tableau des inégalités sociales de santé. Au côté de ses partenaires, la collectivité départementale s'est également fortement investie dans la mise en œuvre des programmes de dépistage des cancers du sein et du colon avec des résultats très encourageants.

Le Département souhaite aussi prendre rapidement des engagements forts sur la question de l'offre de soins en Seine-Saint-Denis, en s'intéressant aux conditions d'une plus grande attractivité des zones déficitaires pour les jeunes médecins. Une réflexion sera très prochainement conduite sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser leur installation sur ce territoire, en fonction bien sûr des possibilités financières qui seront les nôtres. Chacun sait en effet que les Conseils généraux et singulièrement celui de la Seine-Saint-Denis connaissent une très grave crise, conséquence de l'acte 2 de la décentralisation et des charges supplémentaires qui en ont résulté dans le domaine social. Nous sommes aussi confrontés à l'incertitude d'un projet de réforme territoriale porté par le gouvernement, qui nous permet peu de visibilité à ce jour sur les compétences dont il sera possible de nous saisir dans un avenir proche...

Le Groupement régional de santé publique (GRSP) a, au travers de ses interventions et financements, soutenu plus de huit cents projets dont plus des trois quarts s'adressent à un public en situation de vulnérabilité sociale, dont une part plus importante en Seine-Saint-Denis.

Mais l'ensemble de ces dispositifs dispersés, parfois fragiles ou non pérennisés, garantissent-ils une politique publique de santé efficace ?

La proposition de la Conférence régionale de santé, de construire une réflexion commune sur la question des inégalités sociales de santé, en intégrant les contributions de l'ensemble des parties qui y sont représentées, constitue -me semble t-il- une étape importante, ou tout du moins, une garantie d'actions concertées, sur lesquelles nous pourrions nous sentir tous responsables.

Demain, les futures Agences régionales de santé (ARS) auront pour missions de définir et de mettre en œuvre un ensemble coordonné de programmes et d'actions concourant à la politique régionale de santé : projet régional de santé, schéma régional de prévention, schéma d'organisation des soins, schéma régional d'organisation médico-social. Ceci fait beaucoup de schémas et de projets, dans un contexte institutionnel tout à la fois nouveau, mouvant et incertain. Nous devons, dans ce cadre, rester très attentifs et veiller à ce que l'ensemble de ces actions et de ces programmes prenne en compte les particularités territoriales et les besoins spécifiques des populations. Je ne suis pas certain que nous en prenions effectivement le chemin. Vous pouvez néanmoins compter sur ma détermination personnelle et celle de l'exécutif du Conseil général de la Seine-Saint-Denis, pour s'efforcer d'y œuvrer.